



COMMUNE DE TROUVILLE-SUR-MER

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Depuis la mise en place de la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024, l'exécution annuelle du budget d'une collectivité donne lieu à la présentation du Compte Financier Unique (CFU) en lieu et place du compte administratif et du compte de gestion.

SOMMAIRE

- I. Le compte financier unique**
- II. Le résultat de l'exercice 2025 – Budget principal**
- III. Bilan de l'exécution du budget 2025**
 - A. La section de fonctionnement
 - a. Les recettes
 - b. Les dépenses
 - B. La section d'investissement
 - a. Les recettes
 - b. Les dépenses
 - C. Les opérations d'ordre
- IV. La dette**
- V. Epargne et autofinancement**
- VI. Budget annexe des marchés communaux**

I. Le Compte Financier Unique

Le CFU est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il **simplifie** les procédures, car sa production est totalement **dématérialisée**.

Le CFU apporte :

- Une information financière **plus simple et plus lisible** : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également **enrichie**, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le levier d'un **travail collaboratif** simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document **commun**. Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Les principales caractéristiques :

- Le CFU met en évidence, dès sa partie I « *Informations générales et synthétiques* », des **informations clés** sur la situation financière de la collectivité, en particulier :
 - la présentation rénovée des ratios distingue des ratios par habitant et des ratios de structure et d'analyse financière avec deux nouveautés : le taux d'épargne nette et le calcul de la capacité de désendettement ;
 - une nouvelle présentation des résultats ;
 - le bilan et le compte de résultat synthétiques ;
 - les taux des contributions et produits afférents.
- La lecture de l'**exécution budgétaire** modernisée (partie II) se complète d'une **vision patrimoniale** (partie III). Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.
- Les « états annexés » (partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion. Les états figurant dans la partie IV du CFU expérimental correspondent à certaines annexes du cadre de compte administratif. Par mesure de **simplification**, toutes ne figurent pas dans le CFU. Le CFU permet ainsi de supprimer des états qui ne sont plus jugés utiles, et de mettre davantage en lumière les informations pertinentes. Certaines informations ont été remontées en début de CFU afin de les mettre en exergue (périmètre, modalités de vote).
- Une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de **contrôles automatisés** entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU. Si des discordances subsistaient, elles apparaîtraient avant la page des signatures du CFU.

Aperçu du cadre du CFU :

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
I) Informations générales et synthétiques	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
II) Exécution budgétaire	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
III) États financiers	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat et l'annexe si votre collectivité expérimente aussi la certification des comptes
IV) États annexés	Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU. Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

Ce que le CFU ne change pas

- L'architecture budgétaire de la collectivité. C'est pourquoi un CFU est établi pour les budgets « éligibles » qui produisaient jusqu'à aujourd'hui un compte administratif et un compte de gestion ;
- La date de vote du CFU de l'exercice N : comme pour le compte administratif, elle doit intervenir au plus tard le 30 juin N+1 ;
- Les modalités de vote : comme aujourd'hui pour le compte administratif, le maire ou le président devra quitter la salle au moment du vote sur le CFU.

II. Le résultat de l'exercice 2025 – Budget principal

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal doit constater le résultat de l'exercice comptable à la clôture de celui-ci.

Le compte financier unique du budget principal de la commune de Trouville-sur-Mer, fait apparaître les résultats définitifs 2025, comme suit :

CFU 2025	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		3 654 058,70		761 176,15
Opérations de l'exercice	7 355 928,48	7 770 790,23	18 273 198,42	22 427 240,26
Totaux	7 355 928,48	11 424 848,93	18 273 198,42	23 188 416,41
<i>Résultats de clôture</i>		4 068 920,45		4 915 217,99
Restes à réaliser	5 381 475,92	2 032 639,17		
Totaux cumulés	12 737 404,40	13 457 488,10	18 273 198,42	23 188 416,41
Résultats définitifs		<u>720 083,70</u>		<u>4 915 217,99</u>

III. Bilan de l'exécution du budget 2025

A. La section de fonctionnement

a. Les recettes

Les recettes réelles comprennent les recettes courantes des services, les ressources fiscales, les dotations et participations.

Produits de fonctionnement réels 2025 :

Trouville sur Mer - Population	4 692	4 689	4 704	4 679	4 679		
Année	CA 2022	CA 2023	CFU2024	Crédits ouverts 2025	CFU2025	Taux de réalisation	Comparatif 2024/2025
Recettes réelles de fonctionnement	21 439	23 177	23 251	21 974	22 363	102%	-4%
Ventes, produits, prestations de services	3 587	3 264	3 293	3 319	3 231	97%	-2%
Ressources fiscales	14 820	15 620	16 499	15 861	16 345	103%	-1%
<i>Dont impôts locaux - 73111</i>	<i>8 582</i>	<i>9 265</i>	<i>10 099</i>	<i>10 180</i>	<i>10 004</i>	98%	-1%
<i>Taxes de séjour - 731721</i>	<i>845</i>	<i>813</i>	<i>947</i>	<i>800</i>	<i>925</i>	116%	-2%
<i>Prélèvement sur produits jeux casino - 731732</i>	<i>2 525</i>	<i>2 672</i>	<i>2 914</i>	<i>2 600</i>	<i>2 941</i>	113%	1%
<i>Taxe additionnelle Droits de mutation - 73123</i>	<i>1 616</i>	<i>1 344</i>	<i>1 218</i>	<i>1 000</i>	<i>1 325</i>	133%	9%
Dotations et participations	1 446	1 566	1 635	1 606	1 548	96%	-5%
<i>Dont DGF - 74111</i>	<i>1 167</i>	<i>1 167</i>	<i>1 160</i>	<i>1 099</i>	<i>1 099</i>	100%	-5%
Autres recettes réelles de fonctionnement	1 586	2 727	1 824	1 188	1 239	104%	-32%

Le taux de réalisation de nos recettes par rapport au prévisionnel est de 102 %.

Ventes, produits, prestations de services (chap. 70) : 3 230 909 €

Ce chapitre est composé des recettes liées aux activités.

Il comprend notamment :

- Les Redevances et recettes d'utilisation du domaine : 868 750 €
- La redevance de stationnement et les forfaits post stationnement : 1 056 374 €
- Les prestations de services rendues par la commune (prestations périscolaires, entrées piscines, bibliothèque et musée) : 420 769 €
- Autres produits (plage, AOT diverses) : 816 399 €

Fiscalité locale (chap. 73 + chap. 731) : 16 345 274 €

Le chapitre 731 comprend la fiscalité relative :

- Aux impôts directs locaux (TFB - TFNB - TH) : 10 004 045 €
- A la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, exigibles sur les mutations à titre onéreux : 1 324 522 €
- A la taxe sur la consommation finale d'électricité : 215 546 €
- A la taxe de séjour : 924 589 €
- Au prélèvement sur les produits des jeux : 2 940 557 €
- Aux autres contributions directes : 37 234 €

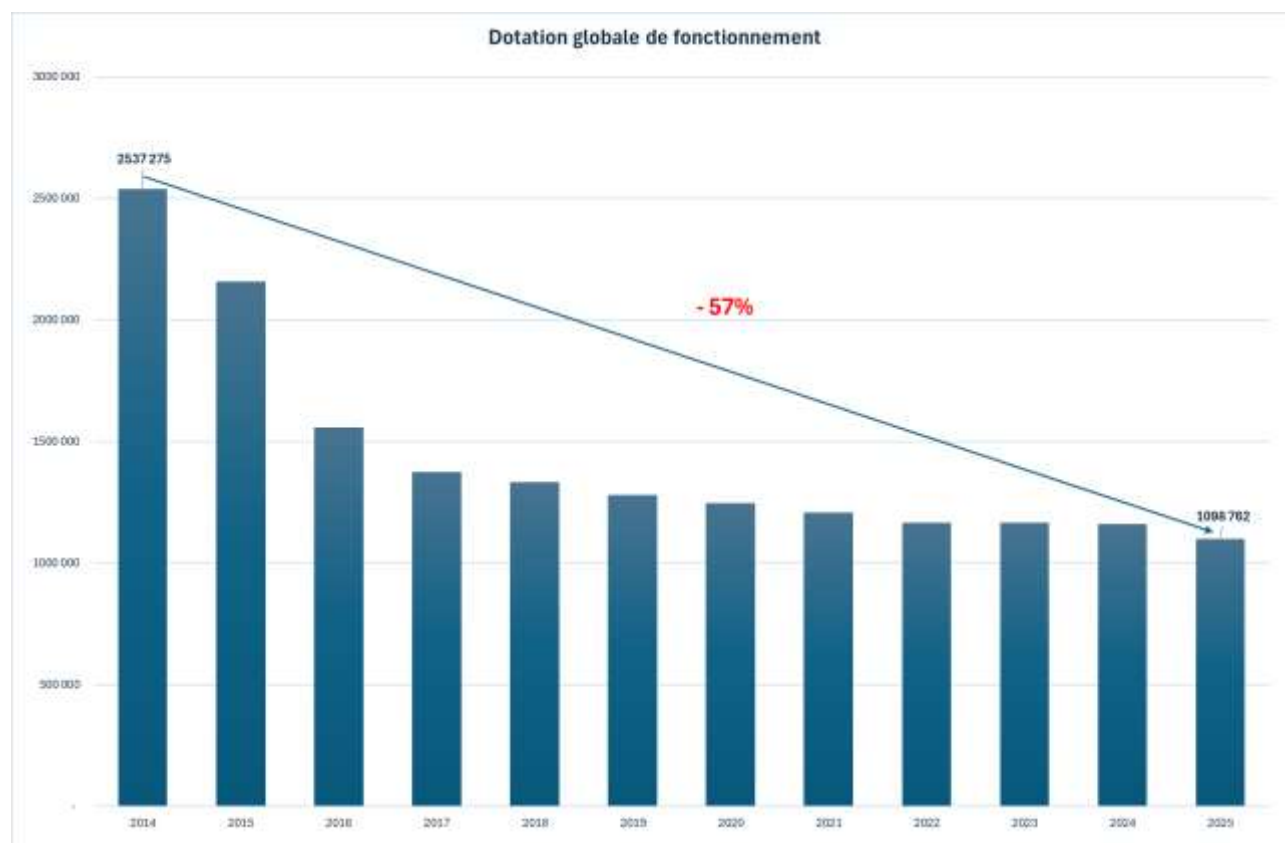
Le chapitre 73 comprend les reversements de fiscalité relatifs à :

- CCCCCF – Attribution de compensation : 801 793 €
- Etat – Reversement du prélèvement sur les jeux : 96 989 €

Dotations et participations : 1 547 506 €

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie

La DGF perçue en 2025 par Trouville-sur-Mer subit une baisse importante par rapport au produit perçu en 2024, soit un produit de 1 098 762 €.



Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : 8 190 €

Compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation : 58 097 €

Ce chapitre regroupe aussi des participations de l'Etat, de la Région Normandie, du Département du Calvados, de la Caisse d'Allocations Familiales à certaines dépenses de la ville (Maison France Services, mise à disposition d'équipements aux collèges, dotation pour les titres sécurisés, ...)

Autres produits de gestion courante : 904 014 €

- Autres produits qui comprennent notamment la perception de revenus provenant du patrimoine de la commune : 726 964 €
- Libéralité reçue – Fonds de dotation Abraham Hanibal, Livre Charles Mozin : 15 203 €
- Autres produits correspondants à des recouvrements sur créances admises en non-valeur, des remboursements de sinistres, d'avoir de factures, de vente de bois..., : 111 247 €
- Reversement à l'OTT de la subvention perçue de la CCCCCF : 50 000,00 €

Autres recettes réelles de fonctionnement : 335 387 €

- Remboursement sur rémunération et charges du personnel : 125 769 €
- Reprises sur provision des années antérieures : 186 145 €
- Annulation de mandats sur exercice antérieur : 4 550 €
- Produits des cessions d'immobilisations : 18 924 €

Libellé	Montant
DEBROUSAILLEUSE2017 SOUFFLEUR A DOS NUMERO 20163600316	23,00
TRONCONNEUSE ECHO	37,00
DACIA SANDERO AN181KN FICHE TR-1416	2 160,00
TONDEUSE ISEKI SW8210BAE4HD TONDEUSE ISEKI SW8210BAE4HD	300,00
DEBROUSSAILLEUSE STIHL	40,00
RENAULT KANGOO IMMAT AC-234-YW	2 921,00
DEBROUSSAILLEUSE STHIL	20,00
CLIO DCI - AC910YS - TR-1407	2 497,00
SOUFFLEUR A DOS - CIMETIERE - TR 2406	33,00
TONDEUSE KUBOTA	90,00
JARDINIERES	378,00
LEVE PALETTE	600,00
PARCELLES AS 266 - 268 ET 269	9 825,00
TOTAL GENERAL	18 924,00

b. Les dépenses

Dépenses réelles de fonctionnement : 17 050 429 €

Trouville sur Mer - Population	4 692	4 689	4 704	4 679	4 679		
Année	CA 2022	CA 2023	CFU2024	Crédits ouverts 2025	CFU2025	Taux de réalisation	Comparatif 2024/2025
Dépenses réelles de fonctionnement	16 165	16 286	16 765	18 732	17 050	91%	2%
Charges à caractère général	3 385	3 193	3 482	4 444	3 693	83%	6%
Charges de personnel	7 879	8 310	8 523	9 072	8 435	93%	-1%
Atténuations de produits	2 024	2 144	2 096	2 180	2 178	100%	4%
<i>Dont FNGIR</i>	696	696	696	696	696	100%	0%
<i>Dont FPIC</i>	364	407	427	450	431	96%	1%
Charges de gestion courante	2 307	2 005	2 046	2 198	1 929	88%	-6%
<i>Dont subventions aux organismes publics</i>	1 086	893	900	944	828	88%	-8%
<i>Dont subventions aux associations</i>	792	697	402	471	419	89%	4%
Charges financières	513	450	385	336	323	96%	-16%
Autres dépenses réelles de fonctionnement	57	184	233	502	492	98%	111%
	49%	51%	51%	48%	49%		

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 91 %.

Charges à caractère général : 3 693 102 €

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services municipaux. Elles comprennent notamment les achats de fluides et d'énergie, les fournitures administratives et techniques, les petits équipements, les dépenses d'entretien et de réparation du patrimoine communal, ainsi que les prestations de services et contrats de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des équipements et des services publics.

Le taux de réalisation de ce chapitre s'établit à **83 % des crédits ouverts au budget 2025**. Ce niveau de consommation des crédits traduit une **gestion prudente des enveloppes budgétaires**, notamment dans un contexte d'incertitude persistante sur les coûts de l'énergie. La commune avait anticipé une possible volatilité des prix ; or ceux-ci se sont progressivement stabilisés en 2025, revenant à des niveaux plus proches de ceux observés avant la crise énergétique.

En 2025, les dépenses de ce chapitre s'élèvent à **3 693 102 €**, soit **22 % des dépenses réelles de fonctionnement** de la collectivité.

Évolution des dépenses

L'évolution des charges à caractère général sur les trois derniers exercices est la suivante :

Année Montant

2023 3 192 775 €

2024 3 481 809 €

2025 3 693 102 €

Les dépenses enregistrent ainsi une **hausse de 6 % entre 2024 et 2025**, dans un contexte d'inflation annuelle limitée à **+0,9 %**.

Facteurs d'évolution

L'évolution de ce chapitre résulte de plusieurs facteurs contrastés.

D'une part, certaines dépenses connaissent une baisse ou une stabilisation, notamment les coûts énergétiques, qui ont progressivement diminué en 2025 après les fortes tensions observées lors de la crise énergétique.

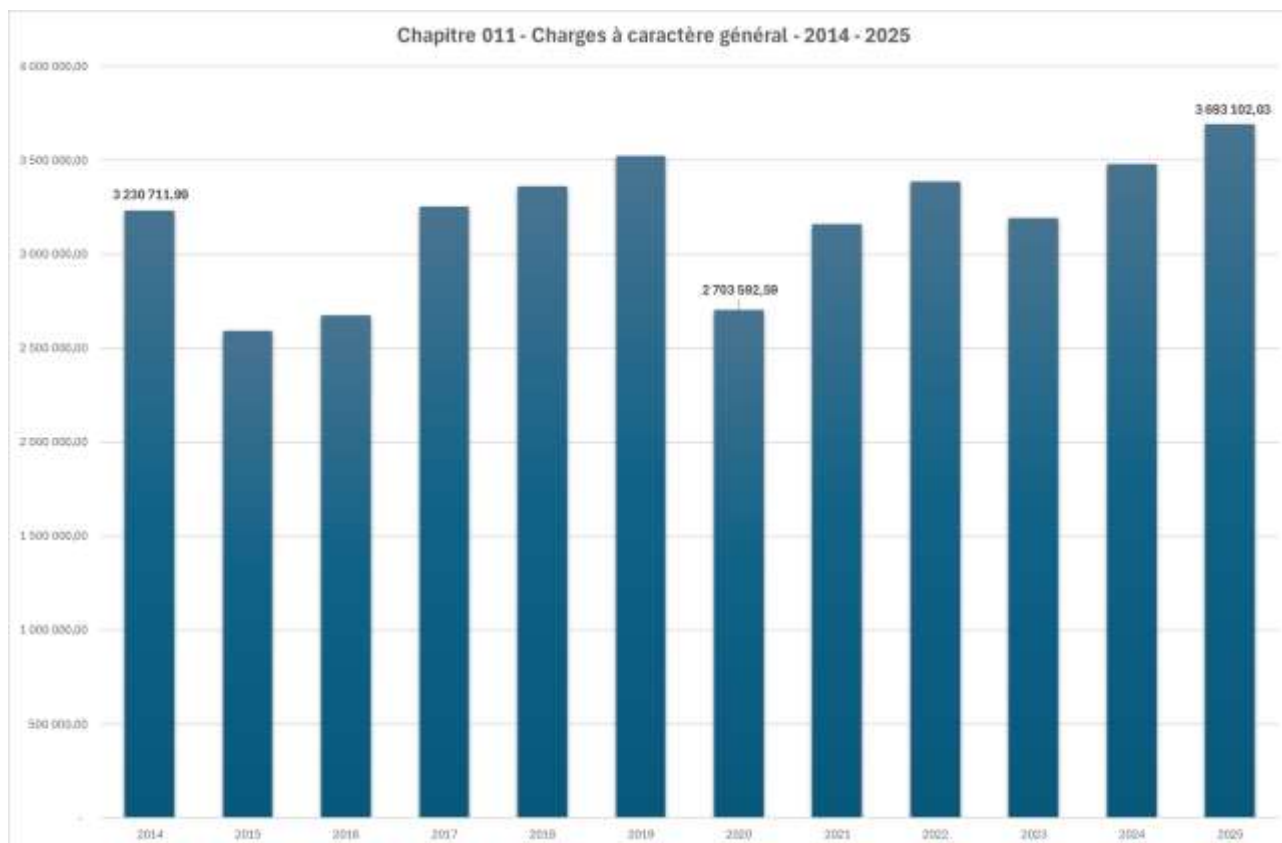
D'autre part, plusieurs postes demeurent orientés à la hausse :

- l'augmentation du coût de certaines prestations de services et contrats de maintenance, liée à l'inflation résiduelle dans les secteurs techniques ;
- l'évolution des prix dans le cadre de marchés publics, notamment lorsque ceux-ci comportent des clauses de révision ;
- le maintien d'un niveau soutenu de dépenses d'entretien et de remise en état du patrimoine communal, nécessaire pour garantir la qualité et la sécurité des équipements publics ;
- la hausse du coût des denrées alimentaires, impactant notamment les dépenses liées à la restauration collective.

Au regard de ces éléments, l'évolution de ce chapitre traduit à la fois l'adaptation de la collectivité au contexte économique et la volonté de maintenir un niveau d'entretien et de service compatible avec les attentes des habitants.

Indicateur par habitant

Rapportées à la population communale, les charges à caractère général représentent environ 789 € par habitant, illustrant l'effort consenti par la collectivité pour assurer le fonctionnement quotidien des services publics et l'entretien du patrimoine communal.



Charges de personnel : 8 434 552 €

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses liées à la rémunération des agents municipaux : traitements indiciaires, régime indemnitaire, charges sociales, assurance statutaire, médecine du travail, ainsi que certaines prestations d'action sociale.

Le taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts en 2025 s'établit à **93 %**.

Les charges de personnel représentent **49 % des dépenses réelles de fonctionnement**, un niveau cohérent avec le périmètre des services publics assurés par la collectivité.

Évolution des dépenses de personnel

L'évolution des charges de personnel sur les trois derniers exercices est la suivante :

Année	Montant
2023	8 309 938 €
2024	8 523 145 €
2025	8 434 552 €

Les dépenses de personnel diminuent ainsi de 1 % entre 2024 et 2025.

Cette évolution s'explique principalement par le caractère exceptionnel de l'exercice 2024, marqué par l'organisation de trois tours d'élections ainsi que par le recensement de la population, ayant généré un volume important d'heures supplémentaires et de vacations.

Hormis ces éléments conjoncturels, la masse salariale demeure globalement stabilisée, traduisant la volonté de la collectivité de maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Mesures sociales en faveur des agents

En 2025, la Ville a poursuivi sa politique d'amélioration des conditions de travail et de l'action sociale en faveur des agents, notamment avec :

- la mise en place du forfait mobilité durable : 6 700 € ;
- la revalorisation des titres restaurant, dont la valeur faciale est passée de 5 € à 8 €, pour un coût annuel de 189 448 € ;
- l'augmentation de la participation employeur à la prévoyance, portée de 7 € à 20 € par mois et par agent, représentant 32 827 € ;
- la reconduction de l'adhésion au CNAS, pour un montant de 42 621 €.

Ces mesures s'inscrivent dans la volonté de la collectivité de renforcer l'attractivité de la fonction publique territoriale et d'accompagner les agents dans leurs conditions d'exercice professionnel.

Structure des effectifs

Au 31 décembre 2025, la collectivité compte 190 postes.

La dépense annuelle moyenne par agent s'établit à 44 392 €, incluant l'ensemble des charges salariales et patronales.

La structure statutaire des effectifs est la suivante :

- 79 % d'agents titulaires
- 18 % de contractuels permanents
- 3 % de contractuels non permanents

Cette répartition traduit un recours maîtrisé à l'emploi contractuel, principalement destiné à répondre à des besoins spécifiques ou temporaires.

Répartition par catégories statutaires

Les effectifs se répartissent de la manière suivante :

- 80 % en catégorie C
- 13 % en catégorie B
- 7 % en catégorie A

Cette structure est caractéristique des communes assurant une part importante de services opérationnels de proximité.

Répartition par filière

Les agents se répartissent entre les principales filières de la fonction publique territoriale comme suit :

- 47 % filière technique
- 26 % filière administrative
- 27 % autres filières (animation, culturelle, sociale, sportive, police municipale, etc.)

Cette répartition reflète la diversité des missions exercées par la collectivité et l'importance des services techniques dans la mise en œuvre des politiques publiques locales.

Atténuations de produits : 2 177 674 €

Les atténuations de produits correspondent aux prélèvements opérés sur certaines recettes fiscales de la collectivité afin d'être reversés à d'autres acteurs publics, dans le cadre de mécanismes de péréquation ou de dispositifs spécifiques prévus par la loi. Ces mécanismes visent principalement à rééquilibrer les ressources entre collectivités territoriales ou à organiser le reversement de certaines recettes affectées.

En 2025, ces dépenses représentent 2 177 674 €.

Les principaux postes composant ce chapitre sont les suivants.

Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Le FNGIR a été institué lors de la réforme de la fiscalité locale afin de garantir la stabilité des ressources des collectivités.

Il organise des transferts financiers entre collectivités ayant bénéficié ou subi les effets de cette réforme.

À ce titre, la commune supporte en 2025 un prélèvement de **695 996 €**.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC constitue un mécanisme national de solidarité financière entre collectivités.

Il consiste à prélever une partie des ressources fiscales des ensembles intercommunaux disposant d'un potentiel fiscal élevé pour la redistribuer aux territoires moins favorisés.

Compte tenu de son potentiel fiscal et du revenu moyen par habitant, supérieurs à la moyenne nationale, la commune de Trouville-sur-Mer est contributrice à ce dispositif à hauteur de **430 891 €** en 2025.

Reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme

La taxe de séjour perçue par la commune est reversée à l'Office de Tourisme, conformément aux dispositions réglementaires encadrant l'affectation de cette ressource destinée au développement et à la promotion touristique du territoire.

Le montant reversé en 2025 s'élève à **959 538 €**.

Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants

Enfin, les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants représentent **4 253 €**.

Charges de gestion courante : 1 929 262 €

Les charges de gestion courante regroupent les dépenses liées au fonctionnement institutionnel de la collectivité ainsi que les participations, contributions et subventions versées aux différents partenaires de la commune (établissements publics, associations, syndicats ou dispositifs de coopération).

Hors indemnité liée à la résiliation du traité de concession de la ZAC des Bruzettes, ces dépenses correspondent principalement aux concours financiers apportés par la commune à ses partenaires institutionnels, sociaux et associatifs, traduisant son engagement en faveur de la solidarité, de la vitalité associative et de l'attractivité trouvillaise.

En 2025, ces dépenses s'élèvent à **1 929 262 €**.

Fonctionnement du conseil municipal

Les indemnités des élus représentent un montant de **197 761 €**, correspondant à la rémunération des fonctions électives dans les conditions fixées par la réglementation applicable aux collectivités territoriales.

Coopérations institutionnelles et services mutualisés

La commune contribue au financement de certaines compétences exercées à l'échelle intercommunale ou syndicale.

C'est notamment le cas de la participation versée au SDEC Énergie, dans le cadre du transfert de la compétence éclairage public et feux de signalisation, pour un montant de **178 494 €**.

Soutien à la vie associative

La commune poursuit son soutien au tissu associatif trouvillais, qui constitue un acteur essentiel de l'animation sociale, culturelle, sportive et citoyenne du territoire.

Les subventions de fonctionnement versées aux associations représentent en 2025 un montant total de **419 217 €**.

L'évolution des subventions aux associations sur les trois derniers exercices est la suivante :

Année	Montant
2023	696 958 €
2024	402 086 €
2025	419 217 €

La diminution observée entre 2023 et 2024 s'explique principalement par la municipalisation de la Maison des Jeunes au 1er janvier 2024, structure qui faisait l'objet d'une subvention annuelle de 285 454 €.

Hors cet effet de périmètre, le niveau de soutien au tissu associatif demeure globalement stable.

Soutien aux établissements publics communaux

La commune contribue également au financement de ses établissements publics locaux.

La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'élève à 778 000 € en 2025, soit environ 40 % du chapitre 65. Elle permet de soutenir les actions conduites en matière d'accompagnement social, de solidarité et de services à la population.

Par ailleurs, la commune a reversé une subvention de 50 000 € à l'Office de Tourisme et d'Attractivité de Trouville-sur-Mer, contribuant à la promotion et au développement de l'activité touristique du territoire.

Indemnité de résiliation – ZAC des Bruzettes

L'exercice 2025 intègre également le versement d'une indemnité de résiliation du traité de concession de la ZAC des Bruzettes, pour un montant de **233 500 €**.

Cette dépense correspond au règlement des engagements contractuels liés à l'arrêt de cette opération d'aménagement, délibéré à l'unanimité du conseil municipal du 30 juin 2025.

Charges financières : 323 002 €

Les charges financières correspondent principalement aux intérêts de la dette dus par la commune à ses différents établissements prêteurs.

Au titre de l'exercice 2025, les intérêts d'emprunt s'élèvent à **332 751 €**.

Conformément aux règles comptables applicables aux collectivités territoriales, il est procédé en fin d'exercice au rattachement des intérêts courus non échus (ICNE), afin d'imputer à chaque exercice les charges financières qui lui sont effectivement rattachables. Cette opération de régularisation comptable fait apparaître en 2025 un ajustement de **- 9 749 €**.

Après prise en compte de ce rattachement, les charges financières constatées au compte financier unique pour l'exercice 2025 s'établissent à 323 002 €.

Autres charges de fonctionnement : 492 837 €

Les autres charges de fonctionnement regroupent principalement des opérations de régularisation comptable sur exercices antérieurs, ainsi que les dotations aux provisions pour risques et charges et pour créances douteuses.

En 2025, ces charges s'élèvent à 492 837 €.

Il comprend notamment :

259 500 € d'annulations de titres sur exercices antérieurs, consécutives à un jugement rendu en faveur de la SCCV Sunny, ayant conduit la commune à procéder à l'annulation des titres correspondants ;

191 819 € de dotations aux provisions, destinées à couvrir les risques et charges potentiels ainsi que les créances présentant un caractère incertain, conformément aux principes de prudence comptable applicables aux collectivités territoriales.

B. La Section d'investissement

a. Recettes réelles d'investissement : 6 507 900 €

Les recettes d'investissement inscrites au CFU 2025 sont les suivantes :

Trouville sur Mer - Population	4 692	4 689	4 704	4 679	4 679	4 679		
Année	CA 2022	CA 2023	CFU2024	Crédits ouverts 2025	CFU2025	RAR 2025	Taux de réalisation	Comparatif 2024/2025
Recettes réelles d'investissement	2 994	5 370	6 747	9 762	6 508	2 033	67%	-4%
Dotations et subventions	2 985	5 368	6 550	8 346	6 449	2 033	77%	-2%
<i>dont FCTVA</i>	180	174	182	292	292	0	100%	60%
<i>dont Taxe d'aménagement</i>	101	62	41	30	3	0	10%	-93%
Emprunts	0	0	0	0	0	0		
Cession d'immobilisation	0	0	0	1 327	0	0	0%	
Recettes financières d'investissement	9	2	197	89	59	0	66%	-70%

Les recettes perçues en investissement en 2025 :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (4 926 000 € - Affectation du résultat 2024)
- Le FCTVA (Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) correspondant à la TVA acquittée par la ville pour les dépenses d'investissement de l'année 2023 : 291 940 €
- La taxe d'aménagement : 3 450 €
- Les amendes de police : 189 757 €
- Subventions d'investissements : 1 096 754 €, dont :

Exercice	Montant	Libellé tiers	Nature	Projet
2025	4 000,00	SDEC	1311	Acquisition véhicule électrique
2025	115 016,00	AGENCE DE LEAU SEINE NORMANDIE	1311	Bd F.Moureaux
2025	250,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADO	1313	Plage
2025	125 000,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADO	1323	Eglise ND des Victoires
2025	24 000,00	CONSEIL REGIONAL DE BASSE NORMAN	13273	Musée Villa Montebello
2025	1 750,00	ETAT	1311	Gilets pare-balles
2025	1 600,00	CONSEIL REGIONAL DE BASSE NORMAN	1312	Numérique Médiathèque

2025	248 850,00	PREFECTURE DE LA REGION NORMANDI	1312	Bd F.Moureaux
2025	9 000,00	PREFECTURE DU CALVADOS	1312	Vidéoprotection
2025	378 742,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADO	1313	Bd F.Moureaux
2025	1 560,00	PREFECTURE DU CALVADOS	1322	Musée Villa Montebello
2025	40 000,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADO	1323	Eglise ND des Victoires
2025	58 913,23	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADO	458202	Bd F.Moureaux
2025	4 072,50	PREFECTURE DU CALVADOS	1321	Rue Berthier
2025	84 000,00	FONDATION DU PATRIMOINE	1328	Eglise ND des Victoires
Total 2025	1 096 753,73			

b. Dépenses réelles d'investissement : 7 251 750 €

Trouville sur Mer - Population	4 692	4 689	4 704	4 679	4 679	4 679		
Année	CA 2022	CA 2023	CFU2024	Crédits ouverts 2025	CFU2025	RAR 2025	Taux de réalisation	Comparatif 2024/2025
Dépenses réelles d'investissement	3 701	4 484	8 366	17 420	7 252	5 381	42%	-13%
Dépenses d'équipement	1 722	2 571	6 596	15 752	5 586	5 381	35%	-15%
Dépenses financières	8	4	2	7	6	0	86%	200%
Remboursement du capital	1 971	1 909	1 768	1 661	1 660	0	100%	-6%

Les dépenses d'investissement sont constituées de dépenses d'équipement et de dépenses financières, notamment le remboursement du capital.

Les opérations du mandat :

202102 – Rénovation énergétique Hôtel de ville :	50 696 €
202103 – Eglise ND des Victoires :	1 112 445 €
202104 – Boulevard Fernand Moureaux :	1 999 223 €
202201 – Effacement des réseaux :	131 711 €
202501 – Musée Villa Montebello :	30 833 €
202502 – Sécurité Bâtiments communaux :	3 524 €

Les principales dépenses d'investissement hors opérations du mandat :

- **Frais d'études, diagnostics, annonces, consultations marchés publics, licences informatiques : 166 650 €, dont :**

Licences informatiques : 46 070 €
Diagnostic bâtiments communaux (CNTH, Musée, Piscine, Poissonnerie, Eglise ND Bons Secours, Piscine, Coty, La Roseraie, Services techniques) : 61 412 €
Publications marchés publics : 2 583 €
Aménagement – AMO Reconversion centre de cardiologie : 44 355,00 €
Diagnostics voirie communale (Rue Berthier, La Corniche, Ombrières) : 55 295 €

- **Subventions d'équipement : 71 138 €, dont :**

Subventions acquisition vélos (20) : 6 080 €
Subventions ravalement de façade (6) : 6 807 €
SDEC Energie – Participation éclairage public : 58 251 €

Autres dépenses d'équipement : 2 002 929 €

- **Communication : 53 499 €**

6 PANNEAUX EXPRESSION LIBRE VEDIAUD	10 860 €
TOTEM NUMERIQUE - ENTREE MAIRIE	9 999 €
LETTAGE TROUVILLE-SUR-MER 2025	32 640 €

- **Garage : 92 355 €, dont :**

KANGOO VAN HG-419-WS - PROPTETE	23 546 €
CITROEN C3 électrique HB-234-HN - POOL	23 104 €
CITROEN C3 électrique HB-243-HN - Coursier	23 104 €
CLIO HG-491-KL - SPORTS	22 601 €

- **Matériel informatique : 70 198 €**
- **Matériel plage : 48 407 €**
- **Matériel espaces verts : 20 465 €**
- **Matériel évènementiel protocole : 27 645 €**
- **Sécurité et tranquillité publique : 36 073 €,**

- **Travaux sur les bâtiments communaux : 589 286 €, dont**
 - La Roseraie : 156 038 €
 - Les Services techniques municipaux (dont Ombrières) : 69 726 €
 - La Piscine : 71 189 €

L'Eglise ND Bons Secours : 13 630 €
 Les établissements de bains : 36 644 €
 Le Gymnase Maudelonde : 30 060 €
 Le Local Off Court : 89 397 €
 L'Hôtel de ville : 43 055 €
 La Poste communale : 15 839 €
 Les Tennis : 14 151 €

Travaux de voirie : 1 000 064 €, dont :

Libellé	Montant
OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES	348 004,00
RESTAURATION TABLE ORIENTATION TROUVILLE SUR MER	11 202,00
ESCALIER ACCES PLAGE HENNEQUEVILLE	33 842,40
FOURNITURE ET POSE PARC A ENCLOS	357 853,20
ILOT POUR GESTION STATIONNEMENT PAYANT	10 576,50
FOURNITURE ET POSE LIAISON RADIO - SQUARE FLAUBERT	1 434,00
MUR CLOTURE - RUE S. LASSERRE	3 990,48
BRANCHT INDIVIDUEL CH GRAND CLOS AGUESSEAU	1 658,88
CHEMIN DES GRAVES	6 152,40
PORTILLON IMPASSE TISON	2 082,96
RAMPE ESCALIER RUE TARALE	12 840,96
RUE DE L'ANCIEN PARC A HUITRES	24 635,88
PASSAGES SURBAISSES CROISST HUGO- MOZIN- COUTURIER	21 231,96
BRANCHT INDIV CHEMIN DU GRAND CLOS D'AGUESSEAU	26 704,08
CHEMIN DE CALLENVILLE	101 454,25
ACODRAIN TROTTOIR 43 AV. JF KENNEDY	1 961,68
RUE DU NOUVEAU MONDE	5 724,43
REFECTION RUE HENRI NUMA	3 600,00
CHEMIN DU BAS COUYERE - SEMAPHORE	25 114,50

Les restes à réaliser

Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement, d'un paiement sur l'exercice 2025, mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur l'exercice 2026.

Le montant des dépenses s'élève à 5 381 475,92 €, dont principalement :

Opération	Libellé	Montant
	City Stade	87 467 €
	Garage – Véhicule Bennes STM	109 380 €
	Voirie – Travaux	167 430 €
202102	Rénovation énergétique Hôtel de ville	132 192 €
202103	Opération Eglise ND Victoires	3 503 068 €
202104	Opération Cœur de Ville	161 450 €
202201	Opération enfouissement de réseaux	523 846 €
202501	Musée Villa Montebello	89 101 €
202502	Sécurité Bâtiments communaux	261 147 €

Le montant des recettes s'élève à 2 032 639 €, soit :

REGION CT TERRITOIRE BOULEVARD	326 443,00
TRANSFORMATION DU COEUR DE VILLE	469 459,62
SUBVENTION RENATURATION DES RIVES DE LA TOUQUES	28 754,00
RESTAURATION DE L'HORLOGE NOTRE DAME DES VICTOIRES	4 000,00
AVELO 3.2 AXES 1 2 ET 3	62 500,00
DSIL MISE EN ACCESSIBILITE ET RESTAURATION MUSEE	224 483,80
DETR TRX DE SAUVEGARDE DE L'EGLISE NOTRE DAME DES VICTOIRES	727 807,78
DSIL SUBVENTION TRAVAUX DE REVETEMENT DE SOL SPORTIF GYMNASSE	7 190,97
SUBVENTION CREATION CITY STADE	70 000,00

LOTO DU PATRIMOINE	112 000,00
--------------------	------------

C. Les opérations d'ordre

Les opérations dites d'ordre correspondent à des écritures équilibrées en dépenses et en recettes, qui ne donnent pas lieu à un flux financier. Elles sont opérées soit entre les sections de fonctionnement et d'investissement, soit au sein de la section d'investissement.

Elles ne modifient donc pas le résultat global du compte financier, mais les résultats respectifs des deux sections du budget.

En 2025 ces opérations d'ordre s'élèvent à 1 326 948 €, dont :

En 2025, les opérations d'ordre correspondant aux amortissements et s'élèvent à :

Opérations d'ordre en fonctionnement (chapitre 042) : 1 222 769 €

Cela concerne essentiellement les dotations aux amortissements. Depuis le 1^{er} janvier 2024, avec la M57, les immobilisations sont désormais amorties au prorata-temporis.

Opérations d'ordre en investissement (chapitre 040) : 64 058 €

Cela concerne l'amortissement des dotations perçues sur la durée d'immobilisation du bien subventionné.

Opérations patrimoniales (chapitre 041) : 40 121 €

Il s'agit-là de transférer des travaux terminés au cours de l'exercice au compte définitif d'immobilisation

IV - La dette

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élève à **9 142 166,68 €**, soit **1 954 € par habitant** (pour mémoire, **2 296 € par habitant en 2024**)

Les charges financières pour 2025 se présentent ainsi :

- Annuité : 1 993 039,49 €
- Intérêts d'emprunt : 332 751,23 €
- Amortissement : 1 660 288,26 €
- ICNE – Intérêts courus non échus : 51 290,40 €
- ICNE – Régularisation 2023 : - 61 039,30 €
- Le solde des ICNE est de - 9 748,91 €

Les intérêts courus non échus (ICNE) correspondent à des charges ou des recettes qui restent à payer ou à percevoir lors d'exercices ultérieurs. Ils influent sur les résultats d'un exercice, car, courus, bien que non échus, ils seront à encaisser ou à décaisser lors des exercices à venir.

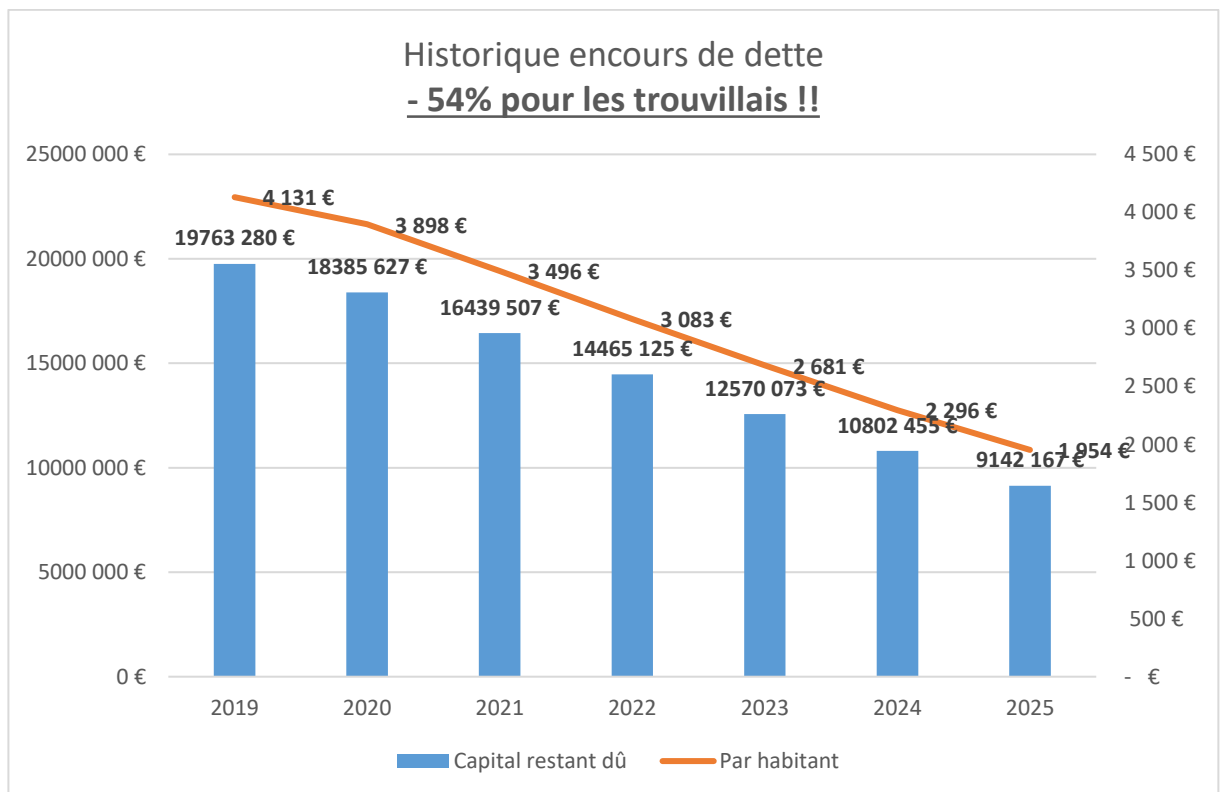
Caractéristiques de la dette au 31 décembre 2025 :

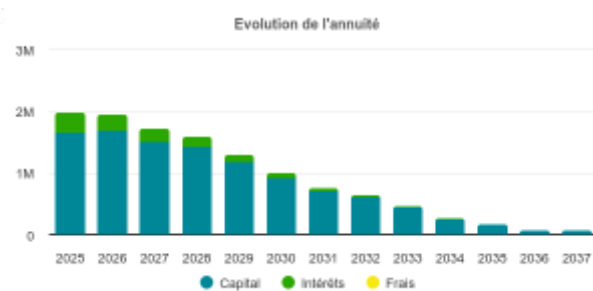
- Nombre d'emprunts : 22
- Taux moyen de l'exercice : 3,24 %

La dette, dont le risque global reste faible, est répartie de la manière suivante :

- Taux fixe 89,1 %
- Taux Structuré 10,9 %

La durée de vie résiduelle est de 11 ans et 9 mois et sa durée de vie moyenne est de 3 ans et 6 mois.





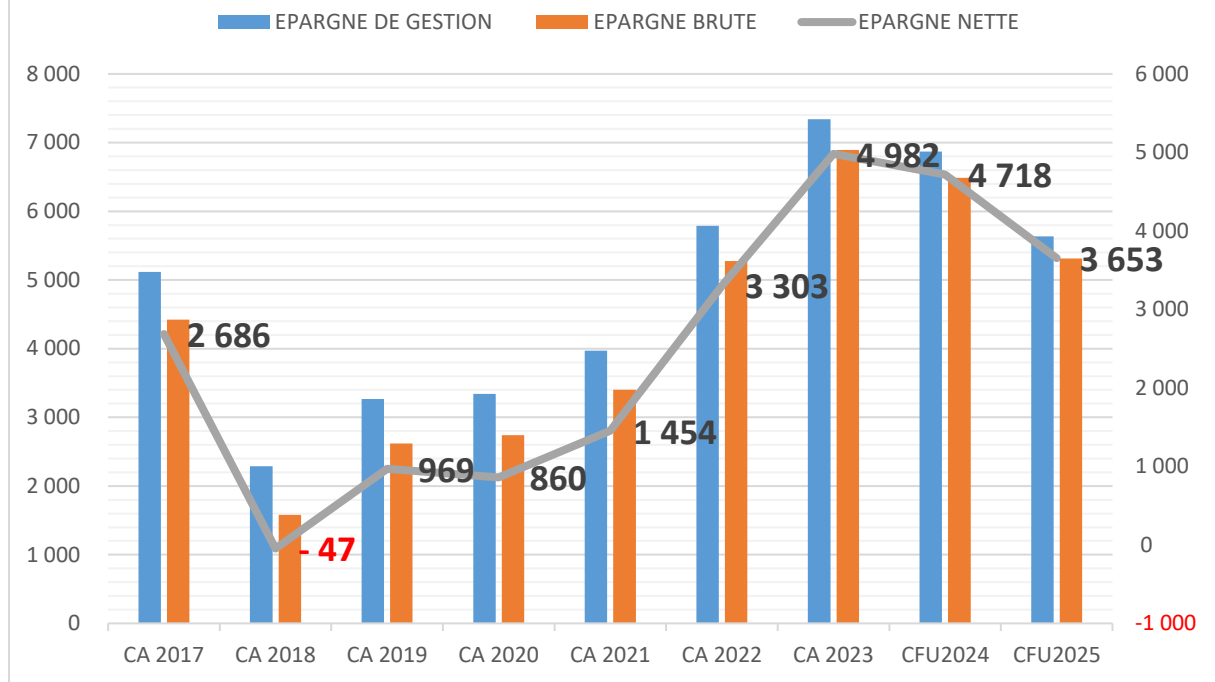
V - Epargne et autofinancement

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute moins le remboursement en capital de la dette.

Trouville sur Mer - Population	4 703	4 692	4 689	4 704	4 679
Année	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU2024	CFU2025
Recettes réelles de fonctionnement	17 768	21 439	23 177	23 251	22 363
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts (-)	13 796	15 652	15 836	16 380	16 727
EPARGNE DE GESTION	3 972	5 787	7 341	6 871	5 636
Intérêts (-)	572	513	450	385	323
EPARGNE BRUTE	3 400	5 274	6 891	6 486	5 313
Remboursement du capital (-)	1 946	1 971	1 909	1 768	1 660
EPARGNE NETTE	1 454	3 303	4 982	4 718	3 653
AUTOFINANCEMENT	1 454	3 303	4 982	4 718	3 653
Recettes d'investissement hors emprunts	5 346	2 994	5 370	6 747	6 508
Dépenses d'investissement à financer (-)	1 579	1 730	2 575	6 598	5 592
BESOIN OU EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	3 767	1 264	2 795	149	916
Autofinancement (+)	1 454	3 303	4 982	4 718	3 653
BESOIN (<0) ou EXC. (>0) RESIDUEL DE FIN.	5 221	4 567	7 777	4 867	4 569
Emprunt (+)	0	0	0	0	0
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	5 221	4 567	7 777	4 867	4 569
<i>Pour information Excédent de fonctionnement N-1 (R002)</i>	483	685	727	334	761

Epargne en K€ CA2017 - CFU 2025



VI. Budget annexe des marchés communaux

1. Contexte et cadre juridique

Par délibération n°2024-120 du 29 août 2024, la Ville de Trouville-sur-Mer a repris en régie autonome la gestion du service public des marchés d'approvisionnement. Cette reprise s'est traduite par la création d'un budget annexe dédié, conformément aux principes de spécialisation des services publics industriels et commerciaux.

Le budget annexe ne disposant pas de la personnalité morale, une convention organise les flux financiers avec le budget principal. Celle-ci prévoit exclusivement des refacturations de charges supportées par la Ville, sans concours gratuit ni prestations croisées.

Les dépenses concernées portent notamment sur :

- les charges à caractère général (fluides, maintenance applicative),
- les frais de personnel mis à disposition (placier, manager de commerce, agent comptable).

L'exécution de cette convention intervient après le vote du Compte Financier Unique.

2. Synthèse de l'exécution budgétaire 2025

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Budget voté	106 500,00	106 500,00
Exécution	56 374,74	189 677,96
Résultat de l'exercice		+133 303,22

L'exercice 2025 se caractérise par :

- une maîtrise significative des dépenses, avec un taux d'exécution de 52,9 % ;
- un niveau de recettes très dynamique, largement supérieur aux prévisions initiales ;
- un excédent de fonctionnement élevé : +133 303,22 €.

Aucun engagement non soldé ni report de crédits n'est constaté.

3. Analyse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses s'établissent à 56 374,74 € et se concentrent sur quelques postes structurants :

- **Rémunération du placier (compte 611) : 21 100 €**
→ poste central pour le bon fonctionnement opérationnel du marché (organisation, placement, régulation).
- **Énergie et fluides : 20 748,56 €**
→ dépenses directement liées à l'activité (électricité et eau notamment), intégrées dans le cadre des refacturations prévues par la convention.
- **Animations du marché : 8 052,73 €**
→ politique d'attractivité commerciale contribuant à la fréquentation.
- **Charges de personnel (012 + 65) : 5 163,21 €**
→ direction de la régie des marchés communaux.

La structure de dépenses reste sobre et maîtrisée, traduisant un service public efficient, avec une forte proportion de charges directement utiles à l'exploitation.

4. Analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes atteignent 189 677,96 €, constituées quasi exclusivement de :

- **Droits de place des commerçants** : 189 677,96 €

Ce niveau de recettes traduit :

- une bonne fréquentation du marché,
- une optimisation du taux d'occupation,
- une efficacité du pilotage en régie.

L'écart avec la prévision budgétaire (+83 177,96 €) souligne un potentiel de recettes sous-estimé au budget primitif, classique dans une première année de reprise en régie.

5. Résultat et situation financière

Le résultat excédentaire de +133 303,22 € constitue un niveau élevé au regard :

- du volume du budget,
- de la première année complète de fonctionnement en régie.

Ce résultat appelle plusieurs observations de gestion :

- il conforte la viabilité économique du service ;
- il permettra de financer les charges refacturées par la Ville dans le cadre de la convention ;
- il ouvre des perspectives pour :
 - renforcer la qualité du service,
 - ajuster la politique tarifaire si nécessaire (fait lors du vote du BP2026),
 - sécuriser l'équilibre à moyen terme.

6. Focus sur la convention Ville / Budget annexe

La convention de refacturation prévoit :

- une prise en charge partielle des charges mutualisées (ex : 50 % du contrat applicatif),
- la valorisation des mises à disposition de personnel sur une base horaire (50 €/h en 2025).

Les volumes prévisionnels sont significatifs :

- Placier : 364 h
- Manager de commerce : 159 h
- Agent comptable : 260 h

Soit un enjeu financier structurant qui n'apparaît pas encore pleinement dans l'exécution 2025, la régularisation intervenant après vote du CFU.

En conséquence, une partie de l'excédent constaté a vocation à être mobilisée pour couvrir ces refacturations, garantissant la sincérité des relations financières entre budgets.

7. Conclusion et perspectives

Le CFU 2025 du budget annexe des marchés communaux met en évidence :

- un pilotage rigoureux des dépenses,
- une dynamique de recettes particulièrement favorable,
- un excédent significatif dès la première année de fonctionnement.

Ce résultat confirme la pertinence du choix de gestion en régie autonome et constitue une base solide pour :

- affiner la prévision budgétaire 2026,
- intégrer pleinement les flux conventionnels avec le budget principal,
- structurer une stratégie pluriannuelle d'exploitation.